

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2011

GARDE À VUE (Deuxième lecture) - (n° 3284)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 23

présenté par
M. Raimbourg, Mme Karamanli
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 7

Compléter la première phrase de l'alinéa 2 par les mots :

« ainsi que toutes les pièces qui mettent en cause directement son client ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.